

Changements de Régime Matrimonial

Notaires

Suivant acte reçu par Maître Frédéric CARRON, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «38 GAMBETTA NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à MASSY (Essonne), 38 rue Gambetta, CROCEEN 91007, le 18 février 2025, a été conclu le changement partiel de régime matrimoniel par ajout d'un avantage entre époux ne pouvant être qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

ENTRE : Monsieur Gérard Michel André HELLOT, concepteur mécanicien, et Madame Roseline RAOUFF, indépendante, demeurant ensemble à MASSY (91300) 6 rue Magellan.

Monsieur est né à PARIS 17ème ARRONDISSEMENT (75017) le 19 mai 1939.

Madame est née à SARCELLES (95200) le 18 décembre 1994.

Mariés à la mairie de PONT-SAINT-MAXENCE (80700) le 7 mai 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidant au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

Notaires

Suivant acte reçu par Maître Hervé CORIC, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Hervé CORIC, Olivier SAVARY, Delphine WILACHE, Vincent TREHOU, Delphine RICO, VALLE et Guillaume HERMES, Notaires associés», CROCEEN 91010, le 27 février 2025 a été conclu le changement de régime matrimoniel portant adoption du régime de la communauté universelle entre :

Monsieur Michel Jean Nicolas BOSCHETTI, Propriétaire retraité, demeurant à ST-GERMAIN-LES-ARPAJON (91180) 6 Chemin de Guiberville, et Madame Véronique Catherine PINELLI, assistante, demeurant à SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON (91180) 6 chemin de Guiberville.

Monsieur est né à TOLLON (83100) le 31 mai 1952.

Madame est née à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600) le 14 janvier 1964.

Mariés à la mairie de CHILLY-MAZARIN (91360) le 3 août 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront adressées, dans les trois mois de la date de la parution du présent avis, par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de Maître Hervé CORIC, Notaire associé, 57 Route d'Orléans, BP 50115, 91312 MONTLIERY CEDEX.

Pour extrait publié conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code Civil.

Appels d'Offres

SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE

N° SIRET : 20007713900034
24 rue du Général Leclerc
91470 FORGES-LES-BAINS

Type de procédure : Procédure adaptée

Groupement de commande : Non

Type de marché : marché de travaux

Objet du marché : Mise en conformité du captage n°2 de Longvilliers (78) vis-à-vis de l'arrêté de D.U.P. et équipements hydrauliques

Lieu principal d'exécution du marché : sites de captages d'eau potable de Longvilliers (78), chemin forestier depuis la route de la Bêle.

Consultation en tranches : non

Marché alloué : non

Lien URL vers les documents de la consultation : https://achat-national.safeland.com

L'irrégularité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation des moyens de communication non communément disponibles : Non

Conditions de participation : Indiquées dans les documents de la consultation

Présentation des offres par catalogue électronique : Inscrit

Contact : Caroline HOSTALÉRY : caroline.hostalery@eauouestessonne.fr 01 85 46 26 80

Date et heure limites de remise des plis : Jeudi 31 mars 2025 - 12h00

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Présentation de variante exigée : Non

Visite obligatoire : Oui

Rendez-vous à solliciter auprès du maître d'œuvre ASTREE Conseil par mail à l'adresse astree.conseil@gmail.com

Avis d'Enquêtes

PREFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUS DE COURCOURONNES ET PERMIS D'AMENAGER

OPERATION D'AMENAGEMENT BOIS BRIARD A EYRY-COURCOURONNES

ENQUETE du 31 mars (8h30) au 30 avril 2025 (17h)

soit 31 jours (arrêté n° 2025-PRF/EYRY-COURCOURONNES du 27 février 2025)

PROJET : L'opération d'aménagement Bois Briard est conduite par la SPLA-IN «Porte Sud du Grand Paris» dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne (GP-SES). Elle s'inscrit dans le cadre de la reconfiguration de l'ex RN 446 en boulevard urbain. Le projet prévoit la création de 346 logements, répartis sur 5 îlots et d'un pôle tertiaire de 20 000 m² au plus proche des accès aux transports en commun (tram 12), il sera accompagné

d'aménagements paysagers, de cheminement et d'espaces publics.

Ce projet concerne les procédures suivantes :

• Mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Courcouronnes, par déclaration de projet

• demande de permis d'aménager n° PA 091 228 24 0001

CONSULTATION : le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le permis d'aménager, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront à la disposition du public :

1/ A la mairie annex Courcouronnes Centre, 2 rue Paul Puch - 91080 Eyry-Courcouronnes

• du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h

2/ Sur le site internet des services de l'Etat : www.essonne.gouv.fr (Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Aménagement et urbanisme/Aménagement)

Un poste informatique sera disponible en mairie annex Courcouronnes centre (service urbanisme).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. Jean Claude BOHL, Ingénieur dessais en soufflerie en le- traite

Madame annexe Courcouronnes centre service urbanisme, 2 rue Paul Puch - mercredi 2 avril 2025 de 16h à 19h - vendredi 25 avril 2025 de 9h30 à 12h30

mercredi 30 avril 2025 de 14h à 17h

Hôtel de ville Place des droits de l'Homme et du Citoyen

• samedi 12 avril 2025 de 9h à 12h
Demande d'information sur le projet : Mme Caroline SPIELCOGEL, cheffe de projet - SPLA-IN «Grand Paris Sud Aménagement» - tel : 01 87 58 10 10 - Mail : caroline.spielcoegel@grandparisamangement.fr

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant la durée de l'enquête :

• sur le registre d'enquête papier déposé en mairie annex Courcouronnes centre, siège de l'enquête.

• sur le registre dématérialisé accessible sur un poste informatique installé en mairie annex Courcouronnes Centre, ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus

• reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences, adressées au commissaire enquêteur :

• par courrier envoyé à la mairie annex Courcouronnes Centre (à l'attention du commissaire enquêteur) avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier.

• par courrier électronique envoyé jusqu'au 30 avril 2025 avant 17h à : greg@hoelhofstad-eyrycourcouronnes.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, à la mairie d'Eyry-Courcouronnes ou à la préfecture.

DÉCISIONS :

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud délibérera sur l'initiative générale de l'opération d'aménagement.

Conformément à l'article R. 153-16 du code de l'urbanisme, le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint seront soumis par l'autorité chargée de la procédure (la Préfecture) à l'organe délibérant compétent en matière d'urbanisme (la commune d'Eyry-Courcouronnes), qui dispose d'un délai de 2 mois pour adopter la déclara-

tion de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, il appartiendra à la préfecture d'approuver ou de refuser la mise en compatibilité.

L'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager sera, le maire d'Eyry-Courcouronnes, au nom de l'Etat

COMMUNE DE SACLAY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET REGLEMENT LOCAL DE PUBLIQUE (RLP)

Par arrêté en date du 12 février 2025, Monsieur le Maire de SACLAY a prescrite l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant l'arrêté du projet de révision du PLU et du RLP et l'approbation du bilan de concertation.

L'enquête publique se déroulera du mardi 1^{er} avril au samedi 3 mai 2025

Les dossiers d'enquête publique seront mis à disposition du public en Mairie de Saclay - 12 Place de la Mairie 91400 SACLAY pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture :

• Lundi : de 13h30 à 17h00

• Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

• Samedi : de 9h00 à 12h00

Les dossiers d'enquête publique et le registre numérique pourront également être consultés sur le site internet de la Mairie : www.saclay.fr et https://www.registre-numerique.fr/dm-rlp-saclay

Monsieur Pierre-Yves NICOL, à été nommé commissaire enquêteur et Monsieur Alain GARINIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur assurera quatre permanences en Mairie de Saclay afin de recevoir toute personne intéressée aux dates suivantes :

• Lundi 07 avril de 13h30 à 17h00,

• Jeudi 17 avril de 13h30 à 17h00

• Mardi 29 avril de 9h00 à 12h00

• Samedi 03 mai de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations pourront être demandées au service Urbanisme de la Mairie, aux jours et heures d'ouverture précitées.

Les observations du public pourront :

• être consignées sur les registres d'enquête mis à disposition en Mairie de Saclay;

• être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de Saclay;

• être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : p.yves.nicol@saclay.fr et p.yves.nicol@saclay.fr

• être déposés sur la plateforme de registres numériques : https://www.registre-numerique.fr/dm-rlp-saclay

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire

enquêteur seront tenus à disposition du public et également publiés sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal de Saclay délibérera sur les résultats de l'enquête et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

COMMUNE DE BIEVRES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

REVISION ALLÉGÉE ET MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté 2025-71 en date du 07 mars 2025, Madame le Maire de Bievres a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révision allégée, arrêté par délibération du Conseil Municipal le 11 mars 2025 et de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune. L'enquête publique a pour objet d'informer le public, de recueillir ses observations et ses propositions sur ce projet.

A cet effet, le Tribunal Administratif de Versailles a désigné, le 26 février 2025, Monsieur Michel VALOIS, en qualité de Commissaire Enquêteur, et Madame Agnès MICHELORI, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour mener l'enquête mentionnée ci-dessus.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bievres, du vendredi 28 mars au lundi 14 avril 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : Lundi, de 14h00 à 17h30, Mardi et mercredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, Jeudi, de 9h30 à 12h30, Vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, Samedi, de 9h00 à 12h00.

Le Commissaire Enquêteur se fera tenir à la disposition du public en Mairie de Bievres les : Samedi 05 avril 2025, de 9h00 à 12h00 ; Samedi 12 avril 2025, de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique en Mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.bievres.fr/consultation-enquete-publique-conjointe-modification-et-revision-allgee-du-plan-local-durbanisme/

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et ses propositions sur le registre papier d'enquête ouvert à cet effet en Mairie. Celles-ci pourront également être adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Bievres - Place de la Mairie - 91570 Bievres, par courrier électronique (enqu@bievres.fr), du vendredi 28 mars 2025 à partir de 8h30 au lundi 14 avril 2025 jusqu'à 17h30.

Un poste informatique pour la consultation du dossier d'enquête et du registre dématérialisé sera mis gratuitement à disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication ou affichage du présent avis.

Les observations seront tenues à la disposition du public. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, transmis à Madame le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du

public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi qu'en ligne à l'adresse suivante : https://www.bievres.fr/consultation-enquete-publique-conjointe-modification-et-revision-allgee-du-plan-local-durbanisme/

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le projet de révision allégée et le projet de modification ont fait l'objet de décisions, en date du 11 décembre 2024 et du 12 février 2025 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale pour ces procédures, en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme.

Les dossiers d'examen au cas par cas soumis à la Mission régionale d'autorité environnementale et ses décisions sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi qu'en ligne à l'adresse suivante : https://www.bievres.fr/consultation-enquete-publique-conjointe-modification-et-revision-allgee-du-plan-local-durbanisme/

Au terme de l'enquête publique, les projets de révision allégée et de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront éventuellement évoluer pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées ou Concernées, des observations et propositions du public, ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, avant d'être soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation.

Insertions Diverses

COMMUNE DE CHAMPLAN

Plan Local d'Urbanisme - Régularisation de la procédure d'approbation

Par délibération n°2025-06 en date du 07 mars 2025, le Conseil Municipal de CHAMPLAN a approuvé la régularisation de la procédure d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CHAMPLAN consécutive à l'arrêt avant dire droit de la cour administrative d'appel du 17 septembre 2024.

Cette délibération est affichée en Mairie, pendant un mois et peut être consultable.

Les dossiers s'y rapportant sont tenus à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux) en Mairie de CHAMPLAN et à la Préfecture de l'Essonne (à Eyry-Courcouronnes)

Ces documents sont également consultables sur le site internet de la commune : www.ville-champlan.fr

VILLE DE MASSY

APPROBATION DU BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal de Massy, lors de sa séance du 06 février 2025, a approuvé le bilan de l'enquête publique et la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, la délibération approuvant ce bilan et cette modification simplifiée est affichée en mairie durant un mois et publiée au recueil des actes administratifs. Cette délibération ainsi que le PLU modifié sont consultables en Mairie, à la Direction de l'Urbanisme, à ses heures habituelles d'ouverture, Maître de Massy : 1, avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY - Tél. 01.60.13.74.32.

Reproduction interdite

Editions de Média d'Informations Régionales
Siège social : 1, rue Jules Guesde - 91130 RIS-ORANGIS
Administratif - Commercial : 01 69 36 57 69
Annonces Légales : 01 69 36 57 10

Département : 91
Journal : LE REPUBLICAIN
Parution : 03 avril 2025
Référence n°L031251

RIS ORANGIS, le 28 mars 2025

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

DÉCLARATION DE PROJET
EXPORTANT
MISE EN COMPATIBILITÉ
DU PLU DE COURCOURONNES
et PERMIS D'AMÉNAGER
présentés par la SPLA-IN
«Porte Sud du Grand Paris»

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT BOIS BRIARD A ÉVRY-COURCOURONNES

ENQUÊTE du 31 mars (8h30)
au 30 avril 2025 (17h)

soit 31 jours (arrêté n° 2025.PREF/
DCPPAT/BUPPE/029 du 27 février 2025)

PROJET : L'opération d'aménagement Bois Briard est conduite par la SPLA-IN «Porte Sud du Grand Paris» dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne (GPSSE). Elle s'inscrit dans le cadre de la reconfiguration de l'ex RN 446 en boulevard urbain. Le projet prévoit la création de 346 logements, répartis sur 5 lots et d'un pôle tertiaire de 20 000 m² au plus proche des accès aux transports en commun (Tram 12). Il sera accompagné d'aménagements paysagers, de cheminement et d'espaces publics.

Ce projet concerne les procédures suivantes :

- Mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Courcouronnes, par déclaration de projet

- demande de permis d'aménager n° PA 081 228 24 0001

CONSULTATION : le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le permis d'aménager, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront à la disposition du public :

1/ A la mairie annexe Courcouronnes Centre, 2 rue Paul Puech - 91090 Evry-Courcouronnes

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h

2/ Sur le site internet des services de l'Etat : www.essonne.gouv.fr (Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Aménagement et urbanisme/Aménagement)

Un poste informatique sera disponible en mairie annexe Courcouronnes centre (service urbanisme).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Jean Claude BOHL, Ingénieur d'essais en soufflerie en retraite.

Suite à l'empêchement du commissaire enquêteur titulaire désigné ci-dessus, la conduite de l'enquête est transférée au commissaire enquêteur suppléant, M. Xavier GIVELET, Haut fonctionnaire en retraite.

Mairie annexe Courcouronnes centre service urbanisme, 2 rue Paul Puech

- mercredi 2 avril 2025 de 16h à 19h

- vendredi 25 avril 2025 de 9h30 à 12h30

- mercredi 30 avril 2025 de 14h à 17h

Hôtel de ville
Place des droits de l'Homme
et du Citoyen

- samedi 12 avril 2025 de 9h à 12h

Demande d'information sur le projet : Mme Caroline SPIELVOGEL, cheffe de projets - SPLA-IN «Grand Paris Sud Aménagement»

Tél. : 01 87 58 10 10 - Mél. : caroline.spielvogel@grandparisamenagement.fr

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête papier déposé en mairie annexe Courcouronnes centre, siège de l'enquête,

- sur le registre dématérialisé accessible sur un poste informatique installé en mairie annexe Courcouronnes Centre, ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus

- reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,

- adressées au commissaire enquêteur :

teur :

- par courrier envoyé à la mairie annexe Courcouronnes Centre (à l'attention du commissaire enquêteur) avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,

- par courrier électronique envoyé jusqu'au 30 avril 2025 avant 17h à : pref@boisbriard-evrycourcouronnes@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, à la mairie d'Evry-Courcouronnes ou à la préfecture.

DÉCISIONS :

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud délibérera sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement.

Conformément à l'article R. 153-16 du code de l'urbanisme, le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint seront soumis par l'autorité chargée de la procédure (la Préfète) à l'organe délibérant compétent en matière d'urbanisme (la commune d'Evry-Courcouronnes), qui dispose d'un délai de 2 mois pour adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, il appartiendra à la préfète d'approuver ou de refuser la mise en compatibilité.

L'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager sera le maire d'Evry-Courcouronnes, au nom de l'Etat

E-MIR - Le Républicain
Annonces Officielles
BP 769 91002 EVRY Cedex
RCS Evry 811 967 330
Tél.: 01 69 36 57 10 - Fax: 01 69 36 57 20

Suicide d'Evaëlle Sa hiérarchie a voulu soutenir l'enseignante ➔ P. VIII

Essonne Plumes, l'homme qui joue et chante pour les animaux ➔ P. VI et VII

91

Essonne • Mardi 11 mars 2025 • N° 25052 • 2,20 €

Le Parisien

+ Votre supplément
Éco

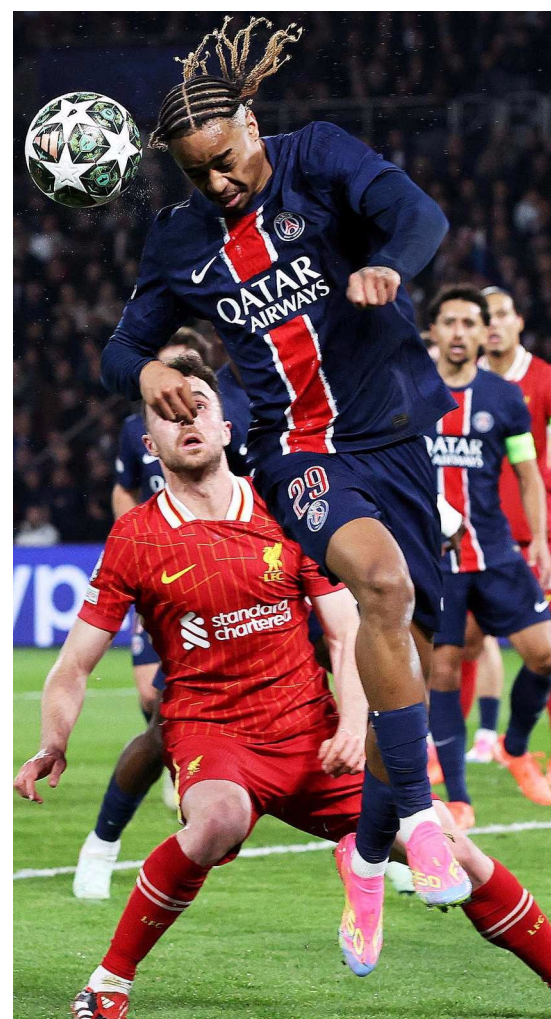


Pontificat

Le pape va-t-il démissionner ?

Jorge Bergoglio, 88 ans, est hospitalisé depuis le 14 février. À la tête de plus de 1,3 milliard de catholiques, le Saint-Père a convoqué les cardinaux à Rome et pourrait décider de renoncer à sa charge. L'hypothèse circule dans les couloirs du Vatican.

➔ Fait du jour • P. 2 et 3



Liverpool - PSG
Un exploit ou l'ennui

➔ Sports • P. 17 à 20

PUBLICITÉ

Éteignez votre portable,
allumez votre cerveau, lisez !

#11marsjelis

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNL
CENTRE
NATIONAL
DU LIVRE

centrenationaldulivre.fr



Le Parisien

R 20174 - 311 - 2,20 €

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60-75-77-78-91-92-93-94-95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 18 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 € HT - (SAS) 197 € HT - (SASU) 141 € HT - (SNC) 218 € HT - (SARL) 147 € HT - (EURL) 129 € HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 220 € HT - (SCI) 189 € HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 108 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AJ : 135 € HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - cessions d'actions - régulation du bail commercial : 197 € HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 152 € HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110 € HT - Changement de patronyme : 57 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 18 décembre 2024 : 60 (0,193 € HT) - 75 (0,24 € HT) - 77 (0,24 € HT) - 78 (0,24 € HT) - 91 (0,24 € HT) - 92 (0,24 € HT) - 93 (0,24 € HT) - 94 (0,24 € HT) - 95 (0,24 € HT).

Avis divers

Publication de la liste des créances déclarées du syndicat des copropriétaires du SDC 24 RUE EDMOND BONTE 24 RUE EDMOND BONTE 91130 RIS-ORANGIS

La SELARL TULIER POLGE-ALIREZAI, en la personne de Maître Florence TULIER POLGE, administrateur provisoire du SDC 24 RUE EDMOND BONTE 24 RUE EDMOND BONTE 91130 RIS-ORANGIS, conformément à l'article 29-4 de la loi du 10 juillet 1965, publie la liste des créances déclarées qui suit. Les créanciers disposent d'un délai de deux mois à compter de la publication de la liste pour contester son contenu auprès du Président du Tribunal Judiciaire d'Evry.

Créancier : AIR NET SERVICES - 35 rue du Général Malterre 77000 Vaux-Le-Pénil
Montant déclaré : 1.296,00 € - **Montant de la créance admise :** 1.296,00 €

Créancier : AFEM ASCENSEURS - 306 bis rue Marc Séguin - ZAC Chamlys 77190 Dammarie-les-Lys
Montant déclaré : 12.565,76 € - **Montant de la créance admise :** 12.565,76 €

Créancier : ACTIOJURIS - 29 Grande Rue 91600 Savigny-sur-Orge
Montant déclaré : 470,08 € - **Montant de la créance admise :** 470,08 €

TOTAL Montant des créances admises: 14.331,84 €

Publication de la liste des créances déclarées du syndicat des copropriétaires du SDC TERRASSE DE L'AGORA 14 PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91000 EVRY

La SELARL TULIER POLGE-ALIREZAI, en la personne de Maître Florence TULIER POLGE, administrateur provisoire du SDC TERRASSE DE L'AGORA 14 PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA 91000 EVRY, conformément à l'article 29-4 de la loi du 10 juillet 1965, publie la liste des créances déclarées qui suit. Les créanciers disposent d'un délai de deux mois à compter de la publication de la liste pour contester son contenu auprès du Président du Tribunal Judiciaire d'Evry.

Créancier : DALKIA - 37 AVENUE MAL DE LATRE DE TASSIGNY 59874 ST ANDRE CEDEX
Montant déclaré : 3251,66 € - **Montant de la créance admise :** 3251,66 €

Créancier : ENERGIE POSITIVE GRAND PARIS SUD - A VENUE DE LA LIBERTE 91000 EVRY
Montant déclaré : 38.688,39 € - **Montant de la créance admise :** 38.688,39 €

TOTAL Montant des créances déclarées : 41.940,05 €
TOTAL Montant des créances admises : 41.940,05 €

Enquête publique

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE COURCOURONNES ET PERMIS D'AMÉNAGER PRÉSENTÉS PAR LA SPLA-IN « PORTE SUD DU GRAND PARIS »

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT BOIS BRIARD A

ÉVRY-COURCOURONNES

ENQUÊTE DU 31 MARS (8H30) AU 30 AVRIL 2025 (17H) SOIT 31 JOURS (ARRÊTÉ N° 2025.PREF/DCPPAT/BUPPE/029 DU 27 FÉVRIER 2025)

PROJET : L'opération d'aménagement Bois Briard est conduite par la SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris » dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne (GPSSE). Elle s'inscrit dans le cadre de la reconfiguration de l'ex RN 446 en boulevard urbain. Le projet prévoit la création de 346 logements, répartis sur 5 lots et d'un pôle tertiaire de 20 000 m² au plus proche des accès aux transports en commun (Tram 12). Il sera accompagné d'aménagements paysagers, de cheminement et d'espaces publics.

Ce projet concerne les procédures suivantes :

* Mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Courcouronnes, par déclaration de projet

* demande de permis d'aménager n° PA 091 228 24 0001

CONSULTATION : le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le permis d'aménager, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront à la disposition du public :

1/ A la mairie annexe Courcouronnes Centre, 2 rue Paul Puech - 91080 Evry - Courcouronnes

* du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h

2/ Sur le site internet des services de l'État

www.essonne.gouv.fr (Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Aménagement et urbanisme/Aménagement)

Un poste informatique sera disponible en mairie annexe Courcouronnes centre (service urbanisme).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Jean Claude BOHL, Ingénieur d'essais en soufflerie en retraite

Mairie annexe Courcouronnes centre service urbanisme, 2 rue Paul Puech
- mercredi 2 avril 2025 de 16h à 19h
- vendredi 25 avril 2025 de 9h30 à 12h30
- mercredi 30 avril 2025 de 14h à 17h

Hôtel de ville Place des droits de l'Homme et du Citoyen
- samedi 12 avril 2025 de 9h à 12h

Demande d'information sur le projet : Mme Caroline SPIELVOGEL, cheffe de projets – SPLA-IN « Grand Paris Sud Aménagement »
tél. : 01 87 58 10 10 – Mél. : caroline.spielvogel@grandparisamenagement.fr

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant la durée de l'enquête :

* sur le registre d'enquête papier déposé en **mairie annexe Courcouronnes centre**, siège de l'enquête,
* sur le **registre dématérialisé** accessible sur un poste informatique installé en mairie annexe Courcouronnes Centre, ou sur le site internet **www.essonne.gouv.fr** mentionné ci-dessus
* reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
* adressées au commissaire enquêteur :

- par courrier envoyé à la mairie annexe Courcouronnes Centre (à l'attention du commissaire enquêteur) avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
- par courrier électronique envoyé jusqu'au 30 avril 2025 avant 17h à : pref91-boisbriard-evrycourcouronnes@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, à la mairie d'Evry-Courcouronnes ou à la préfecture.

DÉCISIONS :

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud délibérera sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement.

Conformément à l'article R. 153-16 du code de l'urbanisme, le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint seront soumis par l'autorité chargée de la procédure (la Préfète) à l'organe délibérant compétent en matière d'urbanisme (la commune d'Evry-Courcouronnes), qui dispose d'un délai de 2 mois pour adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, il appartiendra à la préfète d'approuver ou de refuser la mise en compatibilité.

L'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager sera le maire d'Evry-Courcouronnes, au nom de l'État.

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

PREALABLE A LA CESSIBILITE DES EMPRISES NÉCESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC « LES QUARTIERS DE LA GARE » A GRIGNY
PREVU DANS LE CADRE DE L'ORCODO-IN

PORTE PAR

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

ENQUÊTE DU LUNDI 24 MARS AU VENDREDI 11 AVRIL 2025 INCLUS SOIT 19 JOURS (ARRÊTÉ N°2025-PREF/DCPPAT/BUPPE/005 DU 7 JANVIER 2025)

PROJET : enquête parcellaire n° 2 portant sur les biens immobiliers des copropriétés de logements « Lavoisier 48 », « Sablons 44 », des places de stationnement dépendant de la copropriété « Sablons 81/83/84 », des

copropriétés commerciales « Barbusse 1 » et « Massena », des parkings aériens des copropriétés « J. Baker - ex Berthier 12 », « Victor 13 » et des lots de la copropriété « Ney 49 » nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC «les quartiers de la gare» à Grigny.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête comprenant les notices explicatives, les plans et états parcellaires, le registre d'enquête seront à la disposition du public en mairie de Grigny (siège de l'enquête) et à la maison du projet, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture au public :

MAIRIE (19 route de Corbeil)
- Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30
- Mardi : 12h00 – 18h00
- Samedi : 9h00-12h00
MAISON DU PROJET (1 bis rue des Sablons)
- lundi, mercredi, jeudi, et vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-18h00
- mardi : 13h30-18h00

Dès l'ouverture de l'enquête, le dossier (hors états parcellaires) pourra également être consulté sur le site des services de l'État en Essonne :

www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Aménagement-et-urbanisme/Aménagement

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Patrick GAMACHE, cadre administratif)

MAIRIE
- samedi 29 mars 2025 de 9 h à 12 h
MAISON DU PROJET
- lundi 7 avril 2025 de 15h à 18h
- vendredi 11 avril 2025 de 15 h à 18 h

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : EPFIF - Mme Tsolinée SIMONIAN, cheffe de projet - tél : 01.69.52.51.11 – mail : orcod-grigny2@epfif.fr)

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être soit :

- consignées sur les registres d'enquête papier mis à disposition à la mairie de Grigny et à la Maison du projet,
- reçues par écrit par le commissaire enquêteur lors des permanences,
- envoyées sur l'adresse électronique : pref-grignyparceldaire2@essonne.gouv.fr
- adressées par courrier au maire qu'il les joindra au registre d'enquête,
- adressées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, (Mairie de Grigny, 19 route de Corbeil – 91350 Grigny)

RÉSULTAT : le procès-verbal et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Grigny et consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne.

Tribunaux de commerce

Affaire: ITALSON. Adresse: 1 Rue Royale 92210 Saint-Cloud. Activité: restauration de type rapide. N° de Registre du Commerce: 840 706 188. Jugement du Tribunal des activités économique de Nanterre en date du 19 février 2025: Jugement du tribunal des activités économiques de Nanterre prononce en date du 19 février 2025, la liquidation judiciaire sous le numéro 2025100212, date de cessation des paiements le 20 août 2023, désigne liquidateur Selarl Herbaut-Pecou Mission Conduite Par Me Carine Pecou 125 TERRASSE DE L'UNIVERSITE CS 40152 92741 Nanterre Cedex , les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc . Le liquidateur devra déposer la liste des créances dans les 12 mois à compter du terme du délai de déclaration des créances.

Affaire: ARINFO I-MAGINER. Adresse: 1-5 Rue Émile Masson 44000 Nantes. Activité: édition de logiciels Applicatifs. N° de Registre du Commerce: 412 730 269. Jugement du tribunal de commerce de nantes en date du 26 février 2025:

Le Tribunal de Commerce de NANTES a prononcé en date du 26/02/2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2025-217 date de cessation des paiements le 15/01/2025, administrateur : SELARL AJ UP prise en la personne de Maîtres Christophe DOLLEY et Cedric LA-MAIRE 44 Rue de Gigant 44100 Nantes, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : Maître Cécile JOUIN DE LA SELARL CECILE JOUIN 6 PLACE VIARME 44000 NANTES, et a ouvert une période d'observation expirant le 26/08/2025, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc.

Affaire: AQUILA. Adresse: 6 Rue d'Armaille 75017 Paris 17e Arrondissement. Activité: ingénierie, études techniques. N° de Registre du Commerce: 843 917 915. Jugement du Tribunal des activités économique de Paris en date du 26 février 2025: Radiation d'office : article R. 123-129-1° du code de commerce, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal des activités économiques de Paris du : 25/02/2025

Collectivités territoriales

Le bon réflexe, c'est

Le Parisien

Publiez
vos annonces
dans Le Parisien



Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.

Votre contact pour vos annonces : 01 87 39 82 96 - legales2@leparisien.fr

Saint-Ouen Faut-il délocaliser l'école à cause des dealers ? ➔ P. VI et VII

Grigny L'usine Coca-Cola produit des bouteilles réemployables ➔ P. I

91

Essonne • Mardi 1^{er} avril 2025 • N° 25070 • 2,20 €

Le Parisien

+ Votre supplément Éco



Marine Le Pen inéligible

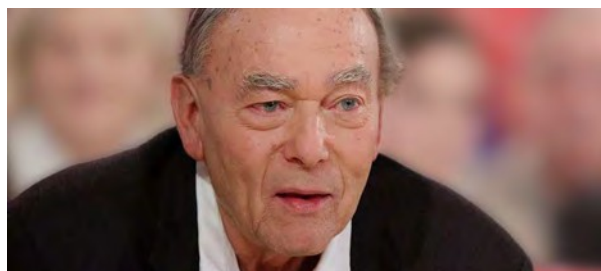
L'ONDE DE CHOC

Sa condamnation lui barre la route de la présidentielle de 2027. La députée RN fera appel mais les délais sont très serrés. Ses partisans crient au déni de démocratie.

➔ Fait du jour • P. 2 à 5



IP3 PRESS/MAXIPPP/ALEXIS SCARD



LP/FRED DUGIT

Disparition Yves Boisset, le révolté du cinéma

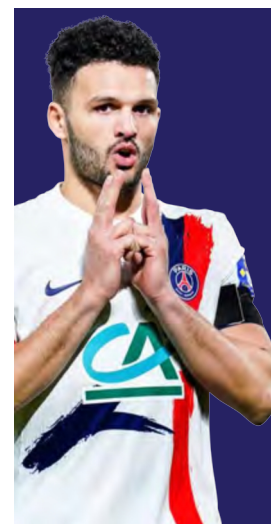
➔ Culture & Loisirs • P. 27



HOLLIE ADAMS/REUTERS

Succès Le Creuset dit merci à Meghan Markle

➔ Économie • P. 8



Dunkerque - PSG
Gare à l'excès d'euphorie

➔ Sports • P. 18 et 19

ICON SPORT/DANIEL DERAJINSKI

Le Parisien

R 20174 - 401 - 2,20 €

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 – 75 – 77 – 78 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 18 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 € HT - (SAS) 197 € HT - (SASU) 141 € HT - (SNC) 218 € HT - (SARL) 147 € HT - (EURL) 129 € HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 220 € HT - (SCI) 189 € HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation – reconstitution du capital : 108 € HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI : 135 € HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions – résiliation du bail commercial : 197 € HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 152 € HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110 € HT - Changement de patronyme : 57 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 18 décembre 2024 : 60 (0,193 € HT) – 75/92/93/94 (0,237 € HT) – 91/77/78/95 (0,225 €).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

**Marchés
+ de 90 000 Euros****I. Identification de l'acheteur**
Nom complet de l'acheteur:

**MAIRIE DE
SAINT-PIERRE-DU-
PERRY**

Type de numéro national d'identification: SIRET
Numéro national d'identification: 21910573100133
Ville: SAINT-PIERRE-DU-PERRY
Code Postal: 91280
Groupement d'acheteurs: Non.

II. Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation:
Lien vers le profil d'acheteur:
<https://www.e-marchespublics.com/>
Identifiant interne de la consultation: 25-03
Nom du contact: Dominique VEROTS
Adresse mail du contact:
marches.public@stpdp.com
Numéro téléphone du contact: +33 169897500

III. Procédure

Type de procédure: Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation:
Aptitude à exercer l'activité professionnelle – conditions / moyens de preuve:
Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.
Capacité économique et financière – conditions / moyens de preuve:

1. Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du CCP ainsi qu'aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP.
2. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
3. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.
Capacités techniques et professionnelles – conditions / moyens de preuve:
1. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
2. Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
3. L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public.
4. Une description de l'outil, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
5. La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
6. Un certificat de qualification professionnelle établis par un organisme indépendant.
7. Un certificat établi par un institut ou service officiel chargé du contrôle de la qualité et habilité à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.
8. L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public.
9. Document attestant que le candidat est enregistré avec le code NAF correspondant à la prestation auquel il est candidat.
Technique d'achat: Sans objet
Date et heure limites de réception des plis: 23/04/2025 Heure locale: 12h00
Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite.
Réduction du nombre de candidats: Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale): Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes: Non.
Critères d'attribution (obligatoire si SAD): Les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

IV. Identification du marché

Intitulé du marché: Maintenance sécurité bâtimentaire
CPV Objet principal : – 50610000 – Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité
Type de marché: Services.
Description succincte du marché: Maintenance sécurité bâtimentaire
Lieu principal d'exécution du marché: Plusieurs lieux
La consultation comporte des tranches: Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non.

V. Lots

Marché alloti: Oui.
La maintenance des installations de détection incendie, des clapets coupe-feu, des exutoires et trappes de désenfumage et des portes coupe-feu et couloirs des bâtiments communaux
CPV du lot: CPV Objet principal : – 50610000 – Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité
Lieu d'exécution du lot: 8 RUE ANTONIO VI-V A L D I , 9 1 2 8 0 SAINT-PIERRE-DU-PERRY
La fourniture et la maintenance préventive et corrective des extincteurs ainsi que des robinets d'incendie armés (RIA) des bâtiments de la commune
CPV du lot: CPV Objet principal : – 50610000 – Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité
Lieu d'exécution du lot: 8 RUE ANTONIO VI-V A L D I , 9 1 2 8 0 SAINT-PIERRE-DU-PERRY
Fourniture et la maintenance des installations d'éclairage de sécurité et des système PPMS des bâtiments communaux
CPV du lot: CPV Objet principal : – 50324100 – Services de maintenance de systèmes
Lieu d'exécution du lot: 8 RUE ANTONIO VI-V A L D I , 9 1 2 8 0 SAINT-PIERRE-DU-PERRY
Fourniture et la maintenance des alarmes intrusion des Bâtiments communaux
CPV du lot: CPV Objet principal : – 50610000 – Services de réparation et d'entretien du matériel de sécurité
Lieu d'exécution du lot: 8 RUE ANTONIO VI-V A L D I , 9 1 2 8 0 SAINT-PIERRE-DU-PERRY

VI. Informations complémentaires

Visite obligatoire: Oui.
Détails sur la visite: Période de visite possible sur rdv (48h à l'avance) :
Du lundi 31 mars de 13h30 à 17h00
Au vendredi 11 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.
Précision : chaque lundi matin, la Mairie est fermée.
Prise de rdv auprès du contact suivant :
Service technique :
E-mail : s...(voir DCE)
Autres informations complémentaires:
Durée: voir documents du marché.
Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

Avis divers**COMMUNE DE JANVRY****INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ**

Par délibération en date du 11 février 2025, le conseil municipal a instauré un droit de préemption urbain renforcé sur son territoire pour les zones UA, UBa, UBb, UF, UL, UI, UIC du PLU approuvé en date du 05 novembre 2024.

Cette délibération et les plans délimitant les terrains soumis au DPU renforcé sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

**Vous créez
votre entreprise ...**

Publier votre annonce légale
dans **Le Parisien**

Tél. 01 84 21 09 27
leparisien.annonces-legales.fr

**Constitution
de société**

OFFICE NOTARIAL DU MARTROI6 place
du Martroi – 45000 Orléans

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par maître Stéphane LE-VET, notaire à ORLEANS le 27/03/2025 il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SARL ASIMELIA Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger l'acquisition, l'apport, la propriété, l'administration et la gestion par location, ou autrement, de tous biens immobiliers ainsi que la location meublée desdits biens. Siège social: 21 avenue des Mésanges, 91190 GIF-SUR-YVETTE. Capital : 1.000 euros Apport en numéraire: 1.000 euros. Gérance : Madame Marie ETRILLARD demeurant 7 rue des Ecoles, 78470 SAINT-REMY-LES-CHE-VREUSE Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'EVRY. Cession de parts: Les cessions entre associés sont libres. Toutes les autres opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports à société d'éléments isolés, donations, ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales, sont soumises à l'agrément de la société. Pour avis. Le Notaire.

Divers société**SCI NBA**

Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social :
**37 RUE DE LA BUTTE AUX PRIEUX
91640 FONTENAY-LÈS-BIIS**
891 026 106 RCS EVRY

Aux termes des décisions du 20 février 2025, les associés ont décidé de :
Transférer le siège social à compter dudit jour au 8 rue de la Maladerie 28630 Le Coudray et de modifier les statuts. Prendre acte de la démission de Monsieur Alexandre MARTINS de ses fonctions de Gérant de la Société.
La société sera immatriculée au RCS de CHARTRES
Pour avis,
La Gérante

CINE DELICE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 63.344 Euros
Siège Social : 3 avenue d'Amazonie
91940 LES ULIS
330 005 836 R.C.S. EVRY

Le 24 mars 2025, le président a constaté, en l'absence d'opposition, la réduction définitive du capital social, qui a été ramené de 63 344 euros à 57 312 euros.
Pour avis.

XELA

SCI au capital de 200 euros
Siège social :
10 rue de Beaulieu
91160 BALLAINVILLIERS
824 939 250 RCS EVRY
COURCOURONNES

Aux termes d'une délibération en date du 28 février 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Alexis VILBOIS, demeurant 7 rue de la Guette 77174 VILLENEUVE SAINT DENIS en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Nadine RODDES, démissionnaire.
L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Madame Nadine RODDES a été remplacé par celui de Monsieur Alexis VILBOIS.
Pour avis
La Gérance

Enquête publique**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
CONJOINTE****COMMUNE DE BIEVRES****RÉVISION ALLÉGÉE ET
MODIFICATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Par arrêté 2025-71 en date du 07 mars 2025, Madame le Maire de Bièvres a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur les projets de révision allégée, arrêté par délibération du Conseil Municipal le 11 mars 2025 et de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune. L'enquête publique a pour objet d'informer le public, de recueillir ses observations et ses propositions sur ce projet.

A cet effet, le Tribunal Administratif de Versailles a désigné, le 26 février 2025, Monsieur Michel VALOIS, en qualité de Commissaire Enquêteur et Madame Agnès MIGLIORI, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour mener l'enquête mentionnée ci-dessus.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bièvres, du **vendredi 28 mars au lundi 14 avril 2025 inclus**, soit pendant dix-sept jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie: Lundi, de 14h00 à 17h30, Mardi et mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, Jeudi, de 8h30 à 12h30, Vendredi, 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, Samedi, de 9h00 à 12h00.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Bièvres les : Samedi 05 avril 2025, de 9h00 à 12h00 ; Samedi 12 avril 2025, de 09h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique en Mairie et en ligne à l'adresse suivante <https://www.bievres.fr/actualites/enquete-publique-conjointe-modification-et-revision-alleege-du-plan-local-durbanisme/>.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et ses propositions sur le registre papier d'enquête ouvert à cet effet en Mairie. Celles-ci pourront également être adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse: Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie de Bièvres – Place de la Mairie – 91570 Bièvres, par courrier électronique (enquetepublique.plu@bievres.fr), du vendredi 28 mars 2025 à partir de 8h30 au lundi 14 avril 2025 jusqu'à 17h30.

Un poste informatique pour la consultation du dossier d'enquête et du registre dématérialisé sera mis gratuitement à disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique des publications ou affichage du présent avis.

Les observations seront tenues à la disposition du public. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, transmis à Madame le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi qu'en ligne à l'adresse suivante <https://www.bievres.fr/actualites/enquete-publique-conjointe-modification-et-revision-alleege-du-plan-local-durbanisme/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le projet de révision allégée et le projet de modification ont fait l'objet de décisions, en date du 11 décembre 2024 et du 12 février 2025 de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale pour ces procédures, en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme.

Les dossiers d'examen au cas par cas soumis à la Mission régionale d'autorité environnementale et ses décisions sont consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, ainsi qu'en ligne à l'adresse suivante <https://www.bievres.fr/actualites/enquete-publique-conjointe-modification-et-revision-alleege-du-plan-local-durbanisme/>.

Au terme de l'enquête publique, les projets de révision allégée et de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront éventuellement évoluer pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées ou Concertées, des observations et propositions du public, ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, avant d'être soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation.

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE****DÉCLARATION DE PROJET
EMPORANT MISE EN
COMPATIBILITÉ DU PLU DE
COURCOURONNES
ET PERMIS D'AMÉNAGER
PRÉSENTÉS PAR LA SPLA-IN «
PORTE SUD DU GRAND PARIS»****OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT BOIS
BRIARD A****ÉVRY-COURCOURONNES****ENQUÊTE DU 31 MARS (8H30) AU
30 AVRIL 2025 (17H) SOIT 31
JOURS (ARRÊTÉ N° 2025.PREF/
DCPPAT/BUPE/029 DU 27
FÉVRIER 2025)**

PROJET : L'opération d'aménagement Bois Briard est conduite par la SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris » dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne (GPSSE). Elle s'inscrit dans le cadre de la reconfiguration de l'ex RN 446 en boulevard urbain. Le projet prévoit la création de 346 logements, répartis sur 5 lots et d'un pôle tertiaire de 20 000 m² au plus proche des accès aux transports en commun (Tram 12). Il sera accompagné d'aménagements paysagers, de cheminement et d'espaces publics.

Ce projet concerne les procédures suivantes :

* Mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Courcouronnes, par déclaration de projet
* demande de permis d'aménager n° PA 091 228 24 0001

CONSULTATION : le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU, le permis d'aménager, l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront à la disposition du public :

1/ A la mairie annexe Courcouronnes Centre, 2 rue Paul Puech – 91080 Evry-Courcouronnes
* du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h

2/ Sur le site internet des services de l'État : www.essonne.gouv.fr (Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Aménagement et urbanisme/Aménagement)

Un poste informatique sera disponible en mairie annexe Courcouronnes centre (service urbanisme).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Jean Claude BOHL, Ingénieur d'essais en soufflerie en retraite

Suite à l'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, M. Jean Claude BOHL, la conduite de l'enquête est transférée au commissaire enquêteur suppléant, M. Xavier GIVÉLET, Haut fonctionnaire en retraite.

Mairie annexe Courcouronnes centre service urbanisme, 2 rue Paul Puech
– **mercredi 2 avril 2025 de 16h à 19h**
– **vendredi 25 avril 2025 de 9h30 à 12h30**
– **mercredi 30 avril 2025 de 14h à 17h**

Hôtel de ville Place des droits de l'Homme et du Citoyen
– **samedi 12 avril 2025 de 9h à 12h**

Demande d'information sur le projet : Mme Caroline SPIELVOGEL, cheffe de projets – SPLA-IN « Grand Paris Sud Aménagement »
tél. : 01 87 58 10 10 – Mél. : caroline.spielvogel@grandparisamenagement.fr

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant la durée de l'enquête :

* sur le registre d'enquête papier déposé en **mairie annexe Courcouronnes centre**, siège de l'enquête,
* sur le **registre dématérialisé** accessible sur un poste informatique installé en mairie annexe Courcouronnes Centre, ou sur le site internet www.essonne.gouv.fr mentionné ci-dessus
* reçues par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors des permanences,
* adressées au commissaire enquêteur :
– par courrier envoyé à la mairie annexe Courcouronnes Centre (à l'attention du commissaire enquêteur) avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
– par courrier électronique envoyé jusqu'au 30 avril 2025 avant 17h à : pref91-boisbriard-evrycourcouronnes@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées

au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet, à la mairie d'Evry-Courcouronnes ou à la préfecture.

DÉCISIONS :

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud délibérera sur l'intérêt général de l'opération d'aménagement.

Conformément à l'article R. 153-16 du code de l'urbanisme, le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint seront soumis par l'autorité chargée de la procédure (la Préfète) à l'organe délibérant compétent en matière d'urbanisme (la commune d'Evry-Courcouronnes), qui dispose d'un délai de 2 mois pour adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, il appartiendra à la préfète d'approuver ou de refuser la mise en compatibilité.

L'autorité compétente pour délivrer le permis d'aménager sera le maire d'Evry-Courcouronnes, au nom de l'Etat.

**Tribunaux
de commerce**

Affaire: FINANCIERE CORREAS. Adresse: 10 Rue des Hironnelles 91210 Draveil. Activité: gestion de fonds. N° de Registre du Commerce: 483 473 799. Jugement du tribunal de commerce de pointoise en date du 20 mars 2025:

Jugement du tribunal de commerce de PONTTOISE en date du 14/03/2025, prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif

Affaire: RCLIMA. Adresse: 840 Route de Saint-Bardoux 26260 Saint-Donat-Sur-L'Herbasse. Activité: travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. N° de Registre du Commerce: 477 624 662. Jugement du tribunal de commerce de romans en date du 19 mars 2025:

Jugement du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère en date du 19/03/2025 prononçant la liquidation judiciaire simplifiée. Liquidateur judiciaire : SELARL SBCMJ agissant par Maître Bruno CAMBON immeuble le victorien 19 avenue Victor Hugo 26000 Valence. Date de cessation des paiements : 07/03/2025

Affaire: NEW DESIGN IP. Adresse: 172 Boulevard Haussmann Paris 75008 Paris 8e Arrondissement. Activité: stockage de meubles et d'accessoires de décoration. N° de Registre du Commerce: 487 473 274. Jugement du Tribunal des activités économique de Paris en date du 18 mars 2025:
Le Tribunal des Activités Economiques de Paris, a prononcé, en date du 18/03/2025, l'ouverture de la liquidation judiciaire sous le numéro P202501080, date de cessation des paiements le 03/03/2025, et a désigné : juge commissaire M. Antoine Guinet liquidateur SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Loup-Thomas 41 rue de l'Échiquier 75010 Paris, les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au bodacc

Retrouvez la suite de
nos annonces légales et judiciaires
PAGE VIII

e-marchespublics.com

Retrouvez
tous les
marchés
publics

+ 650 000
appels d'offres
par an

Inscription gratuite